



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

**Décision n° 2024-94 du 31.10.2024 .
donnant délégation de signature du directeur de la direction technique Risques, eaux et mer,
ordonnateur secondaire**

Le directeur de la direction technique Risques, eaux et mer,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2024-76 du 9 septembre 2024 portant organisation du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes d'un montant inférieur à 20 000 € HT.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.



Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour engager et liquider les dépenses relatives aux subventions accordées dans le cadre des opérations « volets littoraux des actions du plan Destination France 2030 confiées au Cerema ».

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Article 6

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 6 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Article 7

La présente décision abroge la décision n° 2024-67 du 23 juillet 2024.

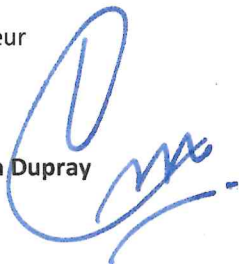
Article 8

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Margny-les-Compiègne, le 21.10.2024

Le directeur

Sébastien Dupray



Annexe 1

- Madame Muriel Cellier, directrice de la direction de l'administration et des finances ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Madame Anne Aeschmann, chargée de mission budget-finances ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Yacine Kherachi, responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Victor Gorrel, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Abdelali Hecham, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Mohamed Haigie, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Olivier Beaufils, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

Annexe 2

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe ;
- Madame Corine Caumont, secrétaire générale.

Pour les demandes d'achat de l'ensemble de la direction

- Madame Françoise Lhullier, responsable du pilotage budgétaire ;
- Madame Murielle Maréchal, assistante de gestion.

Pour les demandes d'émissions de titres de recettes

- Monsieur Nicolas Auger, directeur du département risques, eaux et littoral ;
- Madame Véronique Manicacci, directrice adjointe du département risques, eaux et littoral ;
- Madame Jeanne-Marie Gouiffes, directrice du département port et navigation ;
- Monsieur Michel Cousquer, directeur adjoint du département ports et navigation ;
- Madame Séverine Belly, directrice du département prototypes et projets numériques ;
- Monsieur Yann Fosse, directeur adjoint du département prototypes et projets numériques (production et développement) ;
- Monsieur Pascal Pélissier, directeur adjoint du département prototypes et projets numériques (programmation et numérique).
- Monsieur Xavier Bertrand, directeur adjoint du département prototypes et projets numériques (programmation et numérique), par intérim

Annexe 3

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe ;
- Madame Corine Caumont, secrétaire générale.

Annexe 4

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe ;
- Monsieur Nicolas Auger, directeur du département risques, eaux et littoral ;
- Madame Véronique Manicacci, directrice adjointe du département risques, eaux et littoral.

Annexe 5

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe ;

- Madame Corine Caumont, secrétaire générale.

Annexe 6

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe.

Au sein du secrétariat général

Pour le secrétariat général, Madame Corine Caumont ;

- Pour le bureau ressources humaines, Madame Isabelle Léger ;
- Pour le bureau du pilotage budgétaire, Madame Françoise Lhullier ;
- Pour le bureau logistique et hygiène et sécurité, Monsieur Sébastien Hodin.

Au sein du département Risques, eaux et littoral

Pour le département, Monsieur Nicolas Auger et Madame Véronique Manicacci ;

- Pour le groupe Mer et littoral, Monsieur Thomas Suire ;
- Pour le groupe Eaux et risques, Madame Emilie Vanoudheusden et Monsieur Bilel Afrit ;
- Pour le groupe RHITME et observation, Monsieur Nicolas Huybrechts et Monsieur Xavier Kergadallan.

Au sein du département ports et navigation

Pour le département, Madame Jeanne-Marie Gouiffes et Monsieur Michel Cousquer ;

- Pour le groupe infrastructure, Monsieur Laurent Luhez, par intérim ;
- Pour le groupe transport et trafic, Madame Sophie Rumin et Monsieur Florian Linde ;
- Pour le groupe surveillance de la navigation, Monsieur Bruno Nasone ;
- Pour le groupe aides à la navigation, Monsieur Pierre-Yves Martin et Monsieur Yves-Marie Blanchard ;
- Pour la mission stratégie et méthodes, Monsieur Jean-Jacques Trichet.

Au sein du département prototypes et projets numériques

Pour le département, Madame Séverine Belly, Monsieur Yann Fosse, Monsieur Pascal Pélissier et Monsieur Xavier Bertrand par interim ;

- Pour le groupe prospective et pilotage de prototypes, Monsieur Xavier Bertrand et Monsieur Jean-Christophe Dargenton ;
- Pour le groupe conception de prototypes, Monsieur Thibaut Noël et Monsieur Alain Thomas ;
- Pour le groupe réalisation de prototypes, Monsieur Georges Reverdy et Monsieur Frédéric Matignon ;
- Pour le groupe projets numériques, Monsieur Renaud Burck et Madame Marie Colin.